

**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FÉVRIER 2020
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHÉ LE 10 FÉVRIER 2020**

Le trois février deux mil vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

27 janvier 2020

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY.

Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION.

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – DAUGAN – FAUCHOUX – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR.

Messieurs ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PARTHENAY (*arrivé à 20h04*) – PETTIER – TILLARD.

PROCURATIONS :

M. BRETEAU a donné procuration à M. TILLARD,

M. ETIENNE a donné procuration à M. DENEUVE,

M. RENAULT a donné procuration à MME BOURGOGNON,

MME ROUAUX a donné procuration à MME LE GUELLEC.

ABSENTE : MME SEIMANDI.

SECRETAIRE : MME DAUGAN

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
20-01	MME LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2020	Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 16 décembre 2019 (M. Parthenay absent pour ce vote), le Conseil Municipal : - ADOpte le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2019.
DEVELOPPEMENT URBAIN			
20-02	M. DENEUVE	ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN - PARCELLE AP n°2 - LE PRE DE TREGUIL	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle AP n°2 (11 311 m ²) à 7 917,70 € (0,70 €/m ²) pour le foncier et de 3 393,30 € d'indemnité pour les arbres, hors frais hors droit.
20-03	M. DENEUVE	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT - VILLE / AUTO-ECOLE RACCAPE - PARCELLE AV n°142 - RUE DE LA TANNERIE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - APPROUVE le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit du domaine communal au profit de la Société Auto-école Raccapé ; - AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

20-04	M. DENEUVE	VENTE A L'AMIABLE D'UNE PARCELLE COMMUNALE - PARCELLE AR n°113 - L'OREE DES PETITS CHEMINS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de l'aliénation de la parcelle AR n°113 (67 m²), sise L'Orée des Petits Chemins ; - DIT que le montant de la vente est fixé au prix de 1 300 € pour 67 m² selon l'avis des Domaines susvisé ; - AUTORISE le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire ; - DIT que l'acte devra faire mention de l'accord susvisé entre les futurs acquéreurs de la parcelle AR n°114 et les propriétaires de la parcelle AR n°112.
-------	------------	--	---

EDUCATION – SOLIDARITÉ - FAMILLE

20-05	MME LE PALMEC	AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2020-2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le principe de l'avenant n°2 année scolaire 2019-2020 à la convention intercommunale relative à la participation aux charges de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques du territoire de Montfort Communauté - Années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 ; - AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.
-------	---------------	---	---

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RH

Vote des comptes administratifs 2020 et affectation du résultat des budgets annexes

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote (Art. L2121-14 du CGCT)

20-06	M. PERON	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement au titre de l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
20-07	M. PERON	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Assainissement de la Commune de Montfort-Sur-Meu.
20-08	M. PERON	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFECTATION DU RESULTAT	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTE la somme de 219 214.00 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves », - AFFECTE la somme de 200 000.00 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté ».
20-09	M. PERON	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement Non Collectif au titre de l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
20-10	M. PERON	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de Montfort-Sur-Meu.

20-11	M. PERON	BUDGET GARE GARUN – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019	<p>Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Gare-Garun au titre de l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
20-12	M. PERON	BUDGET GARE GARUN – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	<p>Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Gare-Garun de la Commune de Montfort-Sur-Meu.

Adoption du budget primitif 2020 – budget principal et annexes

(Le conseil revient en sa forme complète)

20-13	M. PERON	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020	<p>Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Assainissement 2020 en ses quatre sections conformément aux tableaux présentés par chapitre, en séance.
20-14	M. LE MAIRE	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020	<p>Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Assainissement non collectif 2020 conformément au tableau présenté par chapitre, en séance.
20-15	M. LE MAIRE	BUDGET ANNEXE GARE GARUN - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020	<p>Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Gare Garun 2020 conformément au tableau présenté par chapitre, en séance ; - VALIDE la prise en charge sur 2020 du solde du déficit du budget Gare Garun à hauteur de 51 210.16 € par le budget principal.
20-16	M. PERON	FISCALITÉ LOCALE DIRECTE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2020	<p>Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le maintien des taux précédemment votés, soit : <ul style="list-style-type: none"> • 21.18 % pour la taxe d’habitation (y compris la THLV) ; • 21.18 % pour la taxe sur le foncier bâti ; • 59.65 % pour la taxe sur le foncier non bâti.
20-17	M. PERON	SUBVENTIONS 2020 AU CCAS	<p>Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le versement d’une subvention dans la limite de 3 115 € correspondant au 1/3 des recettes liées aux concessions funéraires constatées sur le budget ville N-1 sur le compte 70311, - AUTORISE le versement d’une subvention de 7 400 € correspondant aux subventions « Mobilité » & « Monalisa » octroyées par le Conseil Départemental, qui a en 2019, bénéficié au budget principal de la ville en réduisant la subvention d’équilibre, - AUTORISE le versement des subventions « Projets » au prorata des montants réellement ordonnancés soit : <ul style="list-style-type: none"> • Monalisa : 500 € pour une opération de 2 480 € • Mobilité : 3 500 € pour 8 200 € • Séjour séniors : 2 500 € pour 6 020 € • Octobre Rose : 3 700 € pour 3 700 € - AUTORISE le versement d’une subvention d’équilibre au CCAS de Montfort au regard des résultats observés en fin d’exercice dans la limite de 79 285 €. - AUTORISE les écritures comptables qui en découlent.

20-18	M. PERON	BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTÉ le Budget Primitif Principal 2020 en sa section de fonctionnement à hauteur de 6 843 173.00 €, conformément aux tableaux présentés par chapitre, en séance, - AUTORISE le Maire à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires dans le cadre du contentieux dit « Eau Potable » opposant Montfort Communauté à la Ville, et en particulier les écritures associées aux provisions. <p>Après avoir délibéré, à 16 voix pour, 6 abstentions (Mmes HUET, LE PALMEC et MM. ENIZAN, LANGEVIN, PERON et PETTIER) et 6 contre (Mmes BOURGOGNON, FAUCHOUX, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. JOSTE et RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTÉ le Budget Primitif Principal 2020 en sa section d'investissement à hauteur de 3 973 315.87 €, conformément aux tableaux présentés par chapitre, en séance.
-------	----------	---	--

SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES

20-19	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE GUELLEC ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 500 €, au titre du fonctionnement à l'association, Académie Paul Le Flem, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-20	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 300 €, au titre du fonctionnement à l'association, Aikido Amaterasu, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-21	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 2 000 €, au titre du fonctionnement à l'association Amicale du Personnel de la Ville de Montfort-Sur-Meu, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-22	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 600 €, au titre du fonctionnement à l'association, Les amis de l'Orgue Montfortais, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-23	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 700 €, à l'association APEL Notre Dame, en fonctionnement, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

20-24	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association A Rod Laosk, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-25	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 500 €, au titre du fonctionnement à l'association Art et Danse, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-26	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 250 € en fonctionnement à l'association Sportive Collège Louis Guilloux, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-27	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 250 € en fonctionnement, à l'association Sportive Collège Saint-Louis Marie, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-28	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 60 €, au titre du fonctionnement à l'association Ateliers Montfortais, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-29	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 700 €, au titre du fonctionnement à l'association Le Volant Enchanteur, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-30	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 200 €, au titre du fonctionnement à l'association Brocéliand Escrime, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-31	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 900 €, au titre du fonctionnement à l'association Brocéliande Sports Subaquatiques, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-32	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association Brocéliande Triathlon, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-33	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1400 €, au titre du fonctionnement, à l'association Brocéli'gym Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

20-34	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 2 400 €, au titre du fonctionnement (hors emploi) à l'association Broceli'hand Club, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-35	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 3 800€, au titre du fonctionnement, à l'association Canoë Kayak Pays de Brocéliande, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-36	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 667 €, au titre du fonctionnement à l'association CATM, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-37	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 650 €, au titre du fonctionnement à l'association, le Centre Créatif Musical de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-38	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 2 700 €, au titre du fonctionnement à l'association, Le Cercle Montfortais, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-39	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 100 €, au titre du fonctionnement à l'association Clin d'œil sur l'Art, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-40	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 500 €, au titre du fonctionnement à l'association Club de l'amitié, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-41	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 800 €, au titre du fonctionnement à l'association Comité des Fêtes, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-42	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 250 €, au titre du fonctionnement à l'association Cyclos Randonneurs Montfortais, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

20-43	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association Dare Dare Production, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-44	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 600 €, à l'association de l'Eau au Moulin, en fonctionnement, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-45	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 200 €, au titre du fonctionnement à l'association Div Yezh Monforzh, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-46	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 500 € pour la manifestation de la Course du Muguet à l'association Entente Athlétique du Pays de Brocéliande - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-47	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 400 €, au titre du fonctionnement à l'association, Ensemble Vocal Alain Fromy, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-48	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 300 €, au titre du fonctionnement à l'association Entraide et amitiés, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-49	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 600 €, au titre du fonctionnement à l'association Envie de Vie en Ville, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-50	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 000 € à l'association Equisports du Pays de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-51	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 50 €, au titre du fonctionnement à l'association France Adot 35, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

20-52	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 200 €, au titre du fonctionnement à l'association Jeux Traditionnels de Pays, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-53	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 50 €, au titre du fonctionnement à l'association Joailettes35, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-54	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 300 €, au titre du fonctionnement à l'association Judo Club du Pays de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-55	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 500 €, au titre du fonctionnement à l'association K'Danse en Brocéliande, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-56	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association La Forge Naine, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-57	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 500 €, au titre du fonctionnement à l'association La Perche Montfortaise ; - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-58	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 350 €, au titre du fonctionnement à l'association Les Petits Chouns, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-59	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 50 €, au titre du fonctionnement à l'association L'Outil en Main, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-60	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 600 €, au titre du fonctionnement à l'association, MéliMélodies, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

20-61	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 6 000 €, au titre du fonctionnement (hors emploi), et 2 000 € pour le festival à l'association Montfort Basket Club, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-62	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 700 €, au titre du fonctionnement à l'association Montfort Energym, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-63	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 2 900 €, au titre du fonctionnement à l'association Montfort Iffendic Football, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-64	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 4 800 €, au titre du fonctionnement (hors emploi) à l'association Montfort Tennis de Table, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-65	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association Montfort VTT, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention. -
20-66	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 250 €, au titre du fonctionnement à l'association Ny Aina Madagascar, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-67	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 450 €, au titre du fonctionnement à l'association, Orchestre et Chœur de Brocéliande, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-68	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 € au titre du fonctionnement à l'Orchestre Symphonique du Pays Pourpré, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-69	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme GANDIN ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 300 €, au titre du fonctionnement à l'association La Pétanque Montfortaise, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

20-70	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association Association Prévention Routière, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-71	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association Quinconce, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-72	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 400 €, pour le Trail de l'Abbaye, à l'association Raid Breizh Attitude, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-73	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 80 €, au titre du fonctionnement à l'association Rouge Gorge, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-74	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1000 €, à l'association Récré-actions en fonctionnement, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-75	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 000 €, au titre du fonctionnement à l'association Roller Artistique Ille-et-Vilaine, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-76	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 600 €, au titre du fonctionnement à l'association Roller du Pays de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-77	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 250 €, au titre du fonctionnement à l'association Scouts et Guides de France, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
20-78	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 2 500 € au titre du fonctionnement (hors emploi) à l'association Tennis Club de Brocéliande, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

20-79	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 300 €, au titre du fonctionnement à l'association, Volley Club de la Cane, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention. 																				
20-80	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 200 €, au titre du fonctionnement à l'association de Yoga du Pays de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention. 																				
20-81	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE GUELLEC ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 3 600 € au titre du fonctionnement de l'association Comité de Jumelage, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention. 																				
20-82	MME SEMPEY	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES PUBLIQUES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux écoles telles qu'elles ont été ci-après : <table border="1" data-bbox="756 913 1538 1272"> <thead> <tr> <th></th> <th>Crédits de direction</th> <th>Sorties éducatives et projets</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecole Élémentaire Moulin à Vent</td> <td>206,15</td> <td>3272,55</td> <td>3478,7</td> </tr> <tr> <td>Ecole Élémentaire Pays Pourpré</td> <td>328,6</td> <td>2618,2</td> <td>2946,8</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Moulin à Vent</td> <td>113,15</td> <td>901,55</td> <td>1014,7</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Pays Pourpré</td> <td>136,4</td> <td>1086,8</td> <td>1223,2</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Mme le Maire à verser les sommes correspondantes aux OCCE respectifs de chaque école. 		Crédits de direction	Sorties éducatives et projets	Total	Ecole Élémentaire Moulin à Vent	206,15	3272,55	3478,7	Ecole Élémentaire Pays Pourpré	328,6	2618,2	2946,8	Ecole Maternelle Moulin à Vent	113,15	901,55	1014,7	Ecole Maternelle Pays Pourpré	136,4	1086,8	1223,2
	Crédits de direction	Sorties éducatives et projets	Total																				
Ecole Élémentaire Moulin à Vent	206,15	3272,55	3478,7																				
Ecole Élémentaire Pays Pourpré	328,6	2618,2	2946,8																				
Ecole Maternelle Moulin à Vent	113,15	901,55	1014,7																				
Ecole Maternelle Pays Pourpré	136,4	1086,8	1223,2																				

Delphine DAVID,
Maire
Conseillère Régionale

